



TITRE

## Pour permettre au CoDir d'offrir au CI l'opportunité de sauver Télé-Dôle et pérenniser les efforts déjà consentis depuis près de 35 ans

DATE

17 juin 2024, Eysins

TEXTE DÉPOSÉ

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers intercommunaux,

En introduction, nous nous permettons par la présente de faire un bref historique concernant le projet Télé-Dôle SA. C'est en 1990 que Télé-Dôle SA a été créé faisant suite au tollé régional engendré par la démolition du télésiège de la Barillette. Les premières collaborations avec nos partenaires français ont débuté dès la fin du siècle dernier, soit il y a plus de 25 ans maintenant. En 2000, l'assemblée des syndicats propose que l'ARN soit saisie du dossier de moderniser le domaine de la Dôle. S'en suit de nombreuses études pour aboutir en 2005 à l'entrée en force du PPA de La Dôle, négocié entre autres avec plusieurs associations (ATE, Pronatura, Club Alpin). Pour donner suite à la modification de la loi sur les chemins de fer, en 2012 le NStCM est contraint à se défaire de la gestion de Télé-Dôle au 30 juin 2016. Dès cette annonce, le Conseil d'administration approche formellement la Région de Nyon (Conseil régional à l'époque) pour évoquer la reprise des actions de Télé-Dôle SA.

Notre association a toujours soutenu les activités de Télé-Dôle, que ce soit en 2014 pour l'aménagement des pistes du massif ou en 2018 afin de permettre la réalisation du programme d'investissement qui avait été négocié en 2016 lors de la signature du contrat d'exploitation avec la Sogestar et qui a amené la création de Jura sur Léman.

Le CoDir a informé le Conseil intercommunal lors de sa séance du 13 décembre 2023 à Dully des difficultés rencontrées par Télé-Dôle SA sur l'avancement du projet du bâtiment d'accueil des Dappes (dit « Le Lapin Blanc »). Pour rappel, ce projet faisait partie du programme d'investissement qui avait été soutenu en février 2018 par notre conseil en acceptant à une très confortable majorité le préavis 30-2018-DISREN Demande de crédit de CHF 1'972'840 pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes. A l'exception du bâtiment, ce programme d'investissement a été intégralement réalisé entre 2019 et 2022.



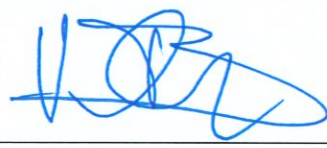

Lors de la séance du 7 mars dernier à Crassier, le CoDir nous a informé de la grande probabilité de revenir vers le Conseil intercommunal avec une demande de crédit afin de finaliser le projet du Lapin Blanc d'une part et d'autre part pour assurer la pérennité financière de Télé-Dôle SA. Le Président du CoDir a confirmé sur NRTV le 4 juin dernier que le CoDir avait pris la décision de présenter un préavis DISREN concernant ce dossier.

En complément, un article paru dans La Côte le mercredi 12 juin fait état du manque 1.75 million de francs pour finaliser la construction du bâtiment et au surplus que ce montant doit impérativement être trouvé avant le 5 novembre 2024, faute de quoi, la faillite pourrait être déclarée. Et ainsi, tous les efforts consentis depuis de nombreuses années par notre région et les communes qui la composent pour maintenir une activité sur le massif de la Dôle seront perdus. Ceci d'autant plus avec l'opportunité de faire évoluer un domaine hivernal vers une activité 4 saisons (hivernale – printanière – estivale et automnale), qui pourrait devenir emblématique pour tout un bassin de population.

En conclusion, par le dépôt de cette motion, nous demandons au CoDir de déposer un préavis DISREN permettant de finaliser le projet du massif de la Dôle dans les plus brefs délais et que la Région de Nyon soit porteuse de ce préavis. Ce principe implique que toutes les communes adhérentes au DISREN participent solidairement à ce préavis, sans commune porteuse. En effet, il ne nous apparait pas opportun qu'une commune doive porter ce projet alors que notre association régionale est détentrice de plus de 90% des actions de Télé-Dôle SA. De plus, si une commune devait être porteuse, elle aurait l'obligation de présenter un préavis devant son conseil communal ou général. Avec les délais légaux évoqués, nous ne voyons pas comment ceux-ci pourraient être respectés.

En complément, nous demandons également au CoDir d'approcher toutes communes non-adhérentes au DISREN afin de leur demander de participer à ce projet régional.

Nous espérons que le Conseil prendra en considération cette motion afin de donner au CoDir la possibilité de nous présenter le résultat de leur travail et des démarches entreprises afin que nous puissions délibérer et nous positionner sur ce dossier symbolique pour notre région.

| AUTEUR                 |  |
|------------------------|--|
| Mario-Charles Pertusio | Signature   |
| 1262 Eysins            |  |
| CONSORT(S)             |  |
| Cédric Gorgerat        | Signature  |
| 1276 Gingins           |  |
| Boris Vetsch           | Signature  |
| 1277 Borex             |  |
| Michel Girardet        | Signature  |
| 1196 Gland             |  |

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Alexandre Démétriades | Signature |
| 1260 Nyon             |           |